

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

24

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le TREIZE SEPTEMBRE à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le sept septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire

Mme Lucie LITTOZ, et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE et Adjoint

MME Margaret GOURDIN, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, Marielle JUILIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Mylène FORESTIER a donné procuration à M. Chapet

Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Millet-Ursin

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Gourdin

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Chatelain-Cadet

Mme Pauline DEPOMMIER a donné procuration à M. Demaison.

M. Marc BERTON a donné procuration à M. Recoque

M. Michel VINCENT a donné procuration à Mme Littoz

Mme Claire BOUCHEX-BELLOMIE absente.

M. Hubert BERTHOLLET absent.

M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

N° 2023-067

Convention de
coopération entre les
Communes de Lathuile
et de Doussard en vue
de l'approvisionnement
en eau potable.

LE MAIRE EXPOSE

Suite aux incidents de distribution d'eau potable sur la commune de Lathuile à l'été 2022, des travaux d'interconnexion ont été réalisés afin de pallier d'éventuelles nouvelles défaillances. Afin de finaliser ce partenariat solidaire entre les Communes de Doussard et Lathuile, une convention de coopération en vue de l'approvisionnement en eau potable de la Commune de Lathuile et de la mise en place d'un secours réciproque. Le projet de convention est présenté en annexe 15 de la présente note.

Elle a pour objectif de facturer les volumes d'eau potable servis par l'une des communes à l'autre commune défaillante, elle a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à la majorité : 14 voix contre – 0 abstention – 10 voix pour.

DE NE PAS APPROUVER le projet de convention de coopération entre les Communes de Lathuile et de Doussard en vue de l'approvisionnement en eau potable telle que présentée en séance.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le